

# Rapport

## Table ronde: La Suisse en tant que refuge pour des archives en danger?

Version courte

swisspeace, Juin 2016

en collaboration avec:



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten EDA  
**Politische Direktion PD**  
Abteilung Menschliche Sicherheit:  
Frieden, Menschenrechte, Humanitäre Politik, Migration

Eidgenössisches Departement des Innern EDI  
**Schweizerisches Bundesarchiv BAR**

swiss  
peace

Schweizerische Friedensstiftung  
Fondation suisse pour la paix  
Fondazione svizzera per la pace  
Swiss Peace Foundation

## Résumé

La table ronde « La Suisse en tant que refuge pour des archives en danger » a eu lieu le 2 juin 2016 à Berne. Elle a été organisée par [swisspeace](#), en collaboration avec le Département Fédéral des Affaires Etrangères ([DFAE](#)) et les Archives fédérales suisses ([AFS](#)), dans le cadre du projet « Archives et traitement du passé ».

Le but de la table ronde était de rassembler des personnes et des institutions intéressées à échanger sur comment la Suisse pourrait servir de refuge pour des archives en danger, et les aspects qui doivent être considérés à cette fin. En particulier, le focus a été mis sur les archives qui contiennent des preuves sur des injustices passées, des violations des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire. Cet événement a réuni 40 personnes de différentes institutions fédérales (DFAE, IAFS, le Département de police), des archives d'Etat, des universités, des organisations non-gouvernementales et du secteur privé<sup>1</sup>.

### Points de discussions importants et recommandations

#### **Pourquoi la sécurisation des archives en danger est-elle importante?**

- Les archives qui contiennent des preuves sur des injustices passées, des violations des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire, sont susceptibles d'être détruites pour différentes raisons. Ces archives sont essentielles pour le traitement du passé, il est donc important d'en assurer la sécurité.

#### **Quels aspects doivent être considérés pour un refuge effectif ?**

- **Définition** : Selon [l'article 12](#) conjointement avec l'article 2 al. c de la loi sur la protection des biens culturels (LPBC), un refuge est défini comme un local protégé, mis à disposition par la Confédération, et destiné à la garde en dépôt à titre fiduciaire de biens culturels meubles menacés par des conflits armés, des catastrophes ou des situations d'urgence.
- **Créer la confiance** : Les institutions qui veulent sécuriser leurs archives à l'étranger doivent avoir confiance en ces lieux de refuge. La Suisse, entre autres grâce à sa politique de neutralité et l'absence d'un passé colonial, bénéficie d'une certaine confiance. Cette confiance doit cependant être améliorée et cultivée.
- **Durabilité et préservation à long terme** : En tant que refuge il est indispensable de pouvoir, si nécessaire, agir de manière rapide en termes d'un secours d'urgence. En même temps, il est important de pouvoir assurer, si nécessaire et souhaité, la préservation durable de ces archives.
- **Règles d'accès** : Il est important de régler clairement les questions d'accès aux archives analogues ou digitales qui seront placées en sécurité, qu'il s'agisse des archives originales ou de copies de sécurités. Ces questions d'accès doivent être clairement décidées avec l'établissement qui fait la demande originale. L'effort associé à un accès libre et ouvert ne doit pas être sous-estimé. Néanmoins, un tel accès est impératif d'un point de vue du traitement du passé, et selon les principes reconnus internationalement. Les coûts d'établissement ainsi que les frais de fonctionnement (y compris les frais de personnel) devrait donc être inclus dans la planification.
- **Autres défis possibles** : En fonction du contexte, la mise à disposition d'un lieu de refuge peut être liée à une série de défis de nature technique, institutionnelle, légale et politique.

#### **De quelles expériences dispose la Suisse en tant que lieu de refuge?**

La Suisse a déjà pu acquérir de l'expérience en tant que refuge pour des archives en danger. Déjà au 17ème siècle, la confédération servait en tant que refuge pour des archives étrangères menacées. Aujourd'hui également, il existe une série d'institutions gouvernementales et non-gouvernementales en

---

<sup>1</sup> Pour plus d'informations sur le programme, les participants, etc., voir le site web. URL: <http://archivesproject.swisspeace.ch/news/current-singleview/article/expert-roundtable-switzerland-as-safe-haven-for-archives-at-risk-kopie-1/> (27.7.2016).

Suisse, qui servent en tant que refuge pour des archives en danger, comme par exemple [l'Institut d'Afghanistan](#), les Archives fédérales suisses, le DFAE et [la Société pour les peuples menacés](#).

### **Quel est le potentiel de la Suisse en tant que lieu de refuge pour des archives en danger?**

- **Un catalogue d'archives** : Avec les Archives fédérales suisses, les archives d'Etat, une série d'archives spécialisées, les archives des hautes écoles et les archives du Comité International de la Croix Rouge, la Suisse dispose d'une bonne position de départ, qui inclut déjà une diversité de compétences.
- **« Penser les archives sécurisées en tant que réseau »** : Si la Suisse veut s'établir comme refuge sûr pour des archives digitales ou analogues menacées, il serait recommandé de penser en termes de réseau. Au lieu de créer une nouvelle institution spécialisée dans ce domaine, la Suisse pourrait utiliser et développer les ressources déjà disponibles des institutions existantes. Grâce à un système décentralisé avec plusieurs endroits de sauvegarde, la duplication des efforts ainsi que la vulnérabilité de ces documents pourrait être réduites.

### **Quels aspects devraient être observés par la Suisse lors de la sécurisation des archives analogues ?**

- Les conditions préalables pour la sécurisation des archives analogues sont remplies, particulièrement en ce qui concerne les compétences en archivage et les lieux potentiels d'entreposage.
- Depuis que la LPBC a été révisée (changements entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015), il existe une base légale pour la sécurisation d'archives analogues venant de l'étranger, et qui peuvent être définies en tant que biens culturels. En effet, cette loi prévoit notamment sous [l'article 12](#) la mise à disposition d'un refuge sûr pour des biens culturels meubles venant d'autres états, si ces archives sont en danger à la suite de conflits armés, de catastrophes naturelles ou de situations d'urgences.
- La demande pour une sécurisation d'archives analogues en Suisse est, selon les expériences acquises, encore assez restreinte. La raison principale est très probablement le fait que selon la pratique usuelle, les archives originales sont transférées en dehors du pays seulement en cas d'extrême urgence, comme *ultima ratio*. Comme les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire sont aujourd'hui fréquemment documentées sous forme digitale, la question de l'accès (souvent difficile) aux archives analogues se pose rarement. En outre, les collections de ces documents ne sont pas nécessairement qualifiées comme biens culturels.

### **Quels aspects devraient être observés par la Suisse lors de la sécurisation des archives digitales ou numérisées ?**

- Grâce aux moyens technologiques améliorés, une pratique de sécurisation des archives digitales et/ou numérisées en dehors des propres frontières nationales commence à s'établir de plus en plus.
- Actuellement, la Suisse ne dispose pas de mandat légal pour servir en tant que refuge pour des archives digitales ou numérisées. Les Archives fédérales suisses s'appuient sur le mandat légal de la promotion de l'archivistique. Une base légale explicite serait donc nécessaire si la Suisse aimerait aussi devenir, sur le long terme, un lieu de refuge pour des archives digitales.
- L'expertise en archivistique digitale est encore peu répandue en Suisse, et il y a peu d'experts dans ce secteur. Cependant, il existe quelques entreprises privées, comme par exemple « Docuteam », qui sont reconnues en tant qu'experts dans ce domaine et qui contribuent à l'élaboration de cette expertise spécialisée en Suisse.

### **Quels sont les prochains pas à entreprendre?**

- **Continuer les discussions** : La demande internationale pour des lieux de refuge fiables pour des archives menacées semble être en augmentation. En conséquence, il serait possible de s'établir en tant que refuge pour des archives menacées. Les personnes et institutions suisses présentes à la table ronde thématique ont fait preuve d'un grand intérêt pour ce travail. Il est donc recommandé de continuer les discussions avec les acteurs qui sont intéressés à servir en tant que lieu de refuge, ou à contribuer au développement de solutions.

- **Créer un aperçu** : Un aperçu des acteurs suisses intéressés ainsi que de leurs compétences respectives dans ce domaine permettrait d'identifier et d'affiner de nouveaux partenariats et synergies.
- **Créer un réseau** : La mise en réseau de tous les acteurs intéressés est importante, car elle permet de former des partenariats et d'améliorer les synergies existantes.
- **Pragmatisme** : Ceux qui sont intéressés à servir en tant que lieu de refuge pour les archives en danger, et qui disposent pour cela des moyens nécessaires, devraient former des partenariats et acquérir de l'expérience dans ce domaine.
- **Développer un document d'orientation**: Un document d'orientation, qui définit les principes de base pour des solutions de mise à disposition de refuges pour les archives en danger, pourrait être développé conjointement avec les acteurs intéressés. Ceci pourrait faciliter les collaborations futures dans ce domaine.

## À propos de swisspeace

swisspeace est un institut de recherche appliquée sur la paix. La Fondation analyse les conflits violents et développe des stratégies pour leur résolution durable. swisspeace a pour mission de contribuer à l'amélioration de la prévention et de la transformation des conflits à travers ses recherches innovatrices et ses contributions aux débats internationaux sur la politique de paix. Elle développe de nouveaux instruments et des méthodologies pour promouvoir la paix, elle soutient d'autres organisations de paix et elle offre des espaces d'analyse, de discussion, de réflexion critique et d'apprentissage.

swisspeace est un institut associé de l'université de Bâle et membre de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales. Le Département fédéral des affaires étrangères, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation, des organisations internationales, des think tanks et des ONG figurent parmi ses principaux partenaires et clients.

Rue Sonnenberg 17, Case postale  
CH-3001 Berne  
Rue Bernoulli 14-16  
CH-4056 Bâle

T +41 (0)31 330 12 12  
[info@swisspeace.ch](mailto:info@swisspeace.ch)  
[www.swisspeace.ch](http://www.swisspeace.ch)

swiss  
peace

Schweizerische Friedensstiftung  
Fondation suisse pour la paix  
Fondazione svizzera per la pace  
Swiss Peace Foundation